Image not found or type unknown

paye une pension alimentaire pour un enfant jamais voulu!

Par **david1030**, le **29/11/2012** à **13:56**

Bonjour a tous j'ai un probleme et jerais besion de vous Je vous expliqué.

Tout d'abord je sortais avec une fille elle m'avait demander si je voulais avoir des enfant je lui es répondu que jétais pas encor pret et que jen voulais pas tout de suite. elle prenait la pilule contraceptif apres quelque temps elle mavous quelle es enceinte (je ne lavais pas remarqué car elle fesait de lembopoint)elle ma alors dit quelle a atendu tout se temps pour pouvoir garder lenfant je lui es dit cest impossible tu prend las pillule mais elle ma répondu quelle étais devenu allergique!bref apres laccouchement elle ma laisser jai été 5 ans sans voir mon enfant et quand elle a pris contact sétais pour me demander une pension alimentaire.Jai sue apres quelque anné quelle avait fait tout sa pour avoir un enfant et par ailleur demander une pension alimentaire je ne voulais pas denfant!!!je ne sais pas si il a un recour pour sa .

Par **youris**, le **29/11/2012** à **23:10**

bjr,
pour vous obliger à payer une pension alimentaire, il faudrait que vous soyez juridiquement le père ce qui n'est pas le cas.
donc la mère doit exercer une action en reconnaissance de paternité, le juge ordonnera alors une analyse biologique.
si vous êtes vous devrez participer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant.
la contraception n'est uniquement le fait de la femme.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés